

Nouvelles Brèves

— votre bulletin d'informations municipales —

Sommaire

Travaux
sur la commune 1

Dossier spécial 2
Centre communal d'action
sociale



Télévision :
passage à la HD 3

Au conseil municipal 3

Brèves 4

Agenda 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr



Travaux sur la commune

Équipements sportifs à l'école

Le CCAS d'Aspet, en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne, a fait installer des structures multisports dans la cour de l'école primaire Germaine Barés d'Aspet. Ces installations sont en place depuis décembre 2015.

Les enfants peuvent ainsi pratiquer en toute sécurité le hand-ball, le foot-ball et le basket-ball pendant les récréations et durant les temps périscolaires dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école.

L'équipe, posant devant les nouveaux équipements, dirigée par Cédric Subreroque: Patricia, Hélène, Taïla, Laura, Françoise et Camille (intervenante dans le cadre d'un service civique).



Réfection du foyer de Girosp



D'importants travaux de réfection ont été réalisés au foyer de Girosp pendant le mois de mars par les services techniques de la commune :

– dépose des trois cuves de fioul qui alimentaient l'ancien système de chauffage des appartements et de la salle ;

- démolition du local qui contenait ces cuves ;
- isolation et redoublage des murs pour créer un espace cuisine avec l'ajout d'un placard derrière le bar ;
- pose d'une VMC pour régler les problèmes d'humidité ;
- réfection du réseau d'adduction d'eau potable du bâtiment et de l'éclairage de la salle ;
- pose d'éléments de cuisine comprenant plan de travail, évier inox et mobilier neuf ;
- carrelage du sol et de la crédence ;
- réfection des murs des WC (placo, enduit et peinture).

Ces travaux en régie, hormis l'électricité et le réseau d'eau, auront coûté environ 5 000 € TTC pour la commune.

Centre communal d'action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Aspet, outil d'action sociale, au service de la solidarité et à la disposition de toute la population aspétoise, est un établissement public administratif.

Cette action sociale générale est née de la volonté des élus d'établir le CCAS comme le pivot de leur action sociale et coordonner les actions d'entraide de la commune.

Le CCAS assure aux Aspétoises et Aspétois, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, un service public au plus proche de leurs préoccupations. Il peut proposer un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le public de la commune qui fait appel au CCAS, ou qui peut être signalé par un tiers, est accueilli, écouté, orienté et conseillé dans ses démarches administratives d'accès aux droits sociaux puis, soit directement pris en charge, soit orienté vers les partenaires (État, Conseil départemental, CAF, CPAM, associations...).

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion, l'aide aux personnes vulnérables, le soutien au logement (notamment des per-

sonnes âgées et des familles en difficulté), l'accueil périscolaire.

Ce service procède également à la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune. La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

En plus de son rôle d'attribution d'aides ou de prestations sociales, le CCAS propose des services ouverts à l'ensemble de la population :

Accueil périscolaire

Depuis trois ans, le CCAS, en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne, a signé un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les enfants du primaire dans leurs travaux scolaires les lundis, mardis et jeudis soir de 16h30 à 17h45 et de leur proposer des activités culturelles le vendredi soir de 16h30 à 17h45.

Les personnes âgées

Le CCAS peut participer à la constitution d'un dossier. Il propose des moments de divertissements et de rencontres, l'organisation des repas ou goûters festifs .

Et si la perte d'autonomie doit être

considérée, des solutions peuvent être apportées en aidant à la recherche d'une maison de retraite ou d'une autre structure adaptée ou encore la proposition de divers services à domicile.

Le logement

Le CCAS peut intervenir pour permettre de trouver rapidement un toit, que ce soit dans le secteur public ou dans le locatif privé. Ses représentants assistent aux commissions d'attribution de logements des bailleurs publics.

C'est la commission permanente du CCAS qui intervient dans l'attribution des logements communaux, selon les critères définis par son règlement intérieur.

D'autre part, le CCAS dispose de nombreux réseaux et peut intervenir à la demande de ses partenaires ou d'autres acteurs sociaux.

Accueil des nouveaux arrivants

Pour permettre aux personnes arrivant dans la commune d'en connaître les activités et les services et afin de répondre au mieux à leurs demandes, un membre du CCAS accueille en binôme avec un agent municipal les personnes récemment arrivées sur la commune.

Ces personnes peuvent se faire connaître à l'accueil de la mairie.

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Sous la responsabilité de Josette Sarradet, Maire et présidente du CCAS, le Centre communal d'action sociale de la ville d'Aspet emploie quatre personnes à temps partiel (ALAE et école).

Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux, désignés par le conseil municipal, et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Composition du CA :

- Josette Sarradet, présidente
- Muriel Saget, vice présidente
- Éliane Laire, conseillère municipale
- Paul Lastécouères, conseiller municipal
- Clotilde Collier, conseillère municipale
- Stéphane Duron, conseiller municipal
- Taïla Benzeroual
- Gianni Burattoni
- Martine Tourret
- Soumaya Choquart
- René Ousset

CONTACT

Le premier mercredi de chaque mois, de 10h à 12h, sur rendez vous, des permanences sont assurées par **Éliane Laire** et **Muriel Saget**, membres du conseil d'administration du CCAS (tél. : 05 61 88 40 22).

Adresse de la permanence : ancien collège, rue Armand Latour (entrée vitrée, côté droit).

Télévision : passage à la HD



Le gouvernement a annoncé le passage généralisé des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT à la HD (haute définition). À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD avec une amélioration de la qualité du son et de l'image.

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau (individuelle ou collective).

Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant déjà compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

Un test simple permet de s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD : vous voyez sur votre équipement le logo "TNT HD" ou vous visualisez le logo "Arte HD" à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à prévoir.

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016 ; et le 5 avril, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chacun de leur poste de télévision.

Pour plus d'information, vous pouvez appeler le 0970 818 818 ou aller sur le site recevoirlatnt.fr.

Comptes-rendus des conseils municipaux des 14 décembre et 4 février

Conseil du 14 décembre

- **Émission d'un avis défavorable** concernant la fusion proposée par le préfet entre les communautés de communes de Salies-du-Salat, Saint-Martyr et Aspet. Le conseil propose, en adéquation avec le choix des Aspétois manifesté lors de la réunion publique du 26 novembre dernier, une fusion globale des intercommunalités de l'arrondissement de Saint-Gaudens, périmètre du Pays Comminges Pyrénées.
- **Remboursement des charges** (frais réels) des budgets eau et CCAS au budget principal de la commune comme suit : 11 780 € pour le budget CCAS et 5 955 € pour le budget eau.
- **Demande de subvention** de fonctionnement auprès du conseil général pour le poste de psychologue scolaire implanté dans le cadre du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à l'école Germaine Barés d'Aspet.
- **Décisions modificatives** pour les budgets commune et eau.

Conseil du 4 février

- **Approbation de la modification** des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre et transfert au SDEHG de la compétence optionnelle suivante : création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- **Suite au rapport** établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui chiffre le coût annuel global de gestion de la piscine d'Aspet à 49 432 €, approbation du transfert de la piscine à la CC3V dans le cadre de sa compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sociaux, sportifs et culturels d'intérêt communautaire. La CC3V a elle-même voté le rattachement de la piscine d'Aspet aux équipements d'intérêt communautaire lors de sa séance du 17 décembre 2015.
- **Rappel des difficultés** à gérer le camping municipal, actuellement exploité en régie et déficitaire. Le conseil municipal décide de confier à un tiers la

gestion du camping sous contrat de location d'un an renouvelable : les offres déposées seront analysées par la commission d'attribution.

- **Par délibération**, la municipalité s'est engagée, après démolition des quatre immeubles place de la République, à acquérir et aménager l'espace d'environ 460 m² sous la forme d'un espace public. Cette opération comportera la réalisation de travaux de voirie, de cheminement piétonnier, de réseaux, d'aménagement paysager et de mise en valeur des façades mises à nu par les démolitions et des façades des garages conservés.

Les procédures de passation des marchés considérés ont été engagées afin que les études de maîtrise d'œuvre puissent débuter en avril 2016.

- **L'inscription à l'école** d'Aspet des enfants résidant à l'extérieur de la commune sera dorénavant acceptée dans le cas où l'accueil de l'enfant après 18h (fin de l'ALAE) est assuré par l'un des parents travaillant sur la commune, l'un des grands-parents habitant la commune ou une personne d'Aspet assurant la garde de l'enfant.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Maïssane Carrier Besnard, le 26 février

Mariages

Pierre Faisant et Michelle Caubère, le 30 janvier

Décès

Thérèse Barrère, ép. Lagneau, le 26 décembre

Yvonne Lasserre, le 6 janvier

Nicole Suberville, le 22 janvier

Jean Ceccato, le 12 février

Marie-Jeanne Uli-Olagain, le 7 mars

BRÈVES

Boxe éducative : une championne à Girosp

Zoé Lanté, 15 ans, est devenue championne de boxe éducative Midi-Pyrénées en catégorie cadette moins de 64kg à Montauban le 20 février dernier. Cette jeune habitante de Girosp pratique la boxe depuis l'âge de 13 ans et elle fait partie du Ring Saint-Gaudinois avec Michael et Théo pour coach. Elle a malheureusement perdu en demi-finale les rencontres interregionales à Marseille le 12 mars contre la championne de Languedoc-Roussillon mais elle n'en est qu'à ses débuts puisqu'elle a seulement disputé 4 combats en compétition. Elle envisage de passer l'année prochaine en catégorie amateur. Zoé a trois entraînements de boxe par semaine, ce qui ne l'empêche pas de se consacrer aussi à ses études puisqu'elle souhaite devenir libraire. On ne peut que lui souhaiter de réussir dans sa vie professionnelle et de pouvoir continuer de pratiquer sa passion.



AGENDA

Avril

7 conseil d'administration du CCAS
20 lecture à la bibliothèque sur le thème « dragons » à partir de 16h

Mai

8 cérémonie commémorative
22 passage de la course cycliste La ronde de l'Isard à Aspet

Juin

5 trail du Cagire

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Numéros utiles

Pompiers	112/18
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26
Trésor public	05 61 88 40 51

ONF

Philippe Cardot est le nouvel agent recruté à l'ONF en remplacement de M. Tavallo. Il a pris ses fonctions à Aspet depuis la mi-février. Marié, deux enfants, il a débuté sa carrière dans l'est où il a eu pendant 15 ans sous sa responsabilité un triage (zone géographique au sein d'une unité territoriale). Il s'est ensuite installé dans le Comminges où il occupé le poste de rédacteur en aménagement dans l'unité Bas-Comminges. Il a choisi le triage d'Aspet pour exercer ses fonctions car la zone est située dans un piémont et la forêt communale possède des essences de bois très variées et parce qu'il trouve que les communes de sa zone sont très actives dans la gestion des forêts.

Horaires déchetterie

À partir du 1^{er} avril, les horaires d'ouverture de la déchetterie d'Aspet changent : mardi de 14h à 18h30, mercredi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Inscriptions à l'école

Dans le contexte d'un blocage de poste en maternelle et afin d'avoir une vision plus claire des effectifs à la rentrée, les inscriptions nouvelles se font dès le mois de mars en mairie.

Recensement

Marie-Christine, Pascale et Quentin, agents recenseurs, ont accompli leur mission. Malgré quelques difficultés rencontrées auprès de cer-

tains administrés, ils ont parfaitement contrôlé la situation...

Les documents récoltés ont été remis à l'INSEE dans les délais. Les résultats seront connus à la fin de cette année.

La municipalité renouvelle ses remerciements à la population, ainsi qu'à ses trois agents.

Facturation eau 2016

Le relevé des compteurs d'eau pour Aspet (sauf Girosp et Gouillou) débutera à partir du 21 mars. Les compteurs doivent être accessibles à l'agent releveur. Si le compteur est situé à l'intérieur, il est demandé de communiquer l'index à la mairie jusqu'au 20 avril 2016. Après cette date une consommation forfaitaire sera appliquée.

Semaine d'alternatives aux pesticides

La commune d'Aspet fait partie des cinq communes du Comminges qui n'utilisent pas de pesticides pour l'entretien des espaces verts. Elle participe, dans le cadre de la "semaine d'alternatives aux pesticides" qui se déroule du 20 au 30 mars, à l'exposition présentée à la médiathèque du Saint-Gaudinois. Une conférence sur le sujet se déroulera à l'auditorium de la médiathèque le vendredi 25 mars à 20h30 en présence de François Veillerette, de l'association "Génération futures".

L'Accueil de loisirs associé à l'école "Les bricoleurs du Cagire"

Programme des prochains accueils du mardi après-midi

- mardi 22 mars. Maternelles : les 5 sens ; primaires : dessin/badminton ;
- mardi 29 mars. Maternelles : silence, ça pousse ! ; primaires : boum au chocolat/informatique ;
- mardi 5 avril. Maternelles : silence, ça pousse ! ; primaires : randonnée (Chucaou)/athlétisme ;
- mardi 12 avril. Maternelles : visite

ferme pédagogique ; primaires : création de masques/pétanque/ping-pong. Pour les 29 mars et 5 avril (potager) : prévoir une tenue adaptée (bottes, vieux pantalon, chapeau). Pour la visite de la ferme le 12 avril, prévoir de vieux habits. Pour les mercredis après-midi : ballades autour d'Aspet et ses environs, informatique lors de mauvais temps.

Démolition des immeubles place de la République

Un numéro spécial des *Nouvelles Brèves* consacré au chantier de démolition des immeubles de la place de la République sera distribué prochainement. Une brochure sur l'histoire de la place de la République est aussi en préparation. Si vous avez des photos anciennes ou des anecdotes qui pourraient compléter les informations que nous avons déjà, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie.